



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-quatrième session**Genève, 30 avril et 1^{er} mai 2018

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations et normes : questions connexes à noter
et pour information****Guide explicatif sur la lettre de voiture électronique***Résumé*

On trouvera dans le présent document un guide explicatif sur le modèle de lettre de voiture électronique (e-CMR) élaboré par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Ce guide a pour objet d'aider les gouvernements, les organismes publics, les secteurs d'activité et les entreprises privées à mieux comprendre comment utiliser cette norme pour améliorer l'échange de données.

Le présent document est soumis à la vingt-quatrième session plénière du CEFACT-ONU pour qu'il en soit pris note.



I. Introduction

1. La Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (Convention CMR) a été élaborée en 1956. Elle établit des normes en matière de conditions contractuelles et de responsabilité des transporteurs pour le transport de marchandises par route à titre onéreux au moyen de véhicules, lorsque le lieu de la prise en charge de la marchandise et le lieu prévu pour la livraison sont situés dans deux pays différents dont l'un au moins est un pays contractant. Cinquante-cinq États y ont adhéré dans le monde entier, rendant ainsi obligatoire le respect de ses dispositions dans ces pays. En 1976, l'Union internationale des transports routiers (IRU) a établi, en coopération avec la Chambre de commerce internationale (CCI), un modèle de lettre de voiture CMR harmonisé avec la Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux. Ce modèle de lettre de voiture pour les transports routiers a été actualisé en 2007 et est maintenant employé par la plupart, sinon la totalité, des parties aux contrats de transport dans les pays ayant adhéré à la Convention CMR.
2. La lettre de voiture CMR est principalement utilisée aux fins de l'établissement des contrats de transport commerciaux entre entreprises. Les organes chargés de l'application des lois et les autorités douanières s'y réfèrent souvent pour contrôler les spécifications des marchandises et les informations relatives à l'expéditeur, au destinataire et au transporteur aux fins du dédouanement dans le cadre des échanges transfrontaliers, ou pour obtenir des informations complémentaires dans diverses situations.
3. En 2008, un protocole additionnel à la Convention CMR concernant la lettre de voiture électronique a été adopté afin de permettre l'utilisation de versions dématérialisées de la lettre de voiture CMR (appelées e-CMR). Bien que plusieurs essais pilotes aient été effectués au cours des années suivantes, aucun modèle officiel n'a été arrêté en ce qui concerne le format de la lettre de voiture électronique. En 2017, un projet du CEFACT-ONU a permis la mise au point d'un document portant spécification des exigences opérationnelles, des composants communs de la structure des messages e-CMR et d'une norme XML pour ces documents.

II. Applications

4. La lettre de voiture CMR est employée dans le cadre du transport de marchandises par route et est légalement reconnue dans 55 États à travers le monde. À l'heure actuelle, 13 pays ont ratifié le Protocole additionnel à la Convention CMR concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR) ou y ont adhéré. La version électronique de la lettre de voiture, établie sur la base de ce Protocole, automatise la gestion documentaire. Au lieu de devoir les récupérer à partir d'un support papier (ce qui est source d'erreurs), les données peuvent être réutilisées et automatiquement intégrées dans les processus ultérieurs.

III. Avantages

5. Depuis 2017, plusieurs formats ont été proposés pour le modèle de lettre de voiture e-CMR, mais aucune norme ne s'est clairement imposée. Si cette hétérogénéité d'un lieu à l'autre se maintenait, il est probable que les opérateurs de transport seraient contraints de gérer plusieurs formats électroniques différents en fonction des partenaires avec lesquels ils travailleront. Cela rendrait la version électronique de la lettre de voiture pour les transports routiers plus compliquée et plus coûteuse à appliquer que la version papier. Avec son modèle e-CMR, disponible gratuitement, le CEFACT-ONU propose un format unique normalisé pour ce type de message, qui devrait résoudre ces problèmes et permettre aux entreprises d'intégrer facilement les informations.

IV. Pour en savoir plus

- Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) (19 mai 1956)
 - Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (5 juillet 1978)
 - Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR) (20 février 2008)
 - Document portant spécification des exigences opérationnelles concernant le modèle de lettre de voiture électronique (e-CMR) du CEFACT-ONU
-